



Programmation 2014-2020  
des fonds européens structurels et d'investissement (FESI) en Bourgogne

72<sup>ème</sup> comité régional de programmation

Consultation écrite du 1<sup>er</sup> au 8 avril 2022

Le 72<sup>ème</sup> comité régional de programmation commun aux trois fonds structurels et d'investissement européens (FESI) en Bourgogne a fait l'objet d'une consultation écrite de ses membres qui s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 8 avril 2022. Afin de prévenir tout conflit d'intérêt les membres du CRP ont été prévenus de l'existence d'un formulaire d'abstention à retourner complété et signé à l'autorité de gestion le cas échéant.

1. Présentation des dossiers FEDER-FSE

A. Programmation initiale

Axe 10 – FEDER REACT EU

OS 10-1 – Economie

N° Synergie	Localisation	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total éligible	FEDER
BG0033486	BOURGOGNE	BPIFRANCE	Fonds de Garantie FEDER REACT EU Bourgogne	4 650 000,00 €	4 650 000,00 €

Partageant le constat de la difficulté de financement des TPE/PME, la Région et Bpifrance mettent en place une garantie FEDER gratuite. Les entrepreneurs peuvent en bénéficier lors de leur demande de prêt auprès de leur banque. Celle-ci ne paie aucune commission pour mobiliser cette garantie et reporte cet avantage à l'entreprise. Le fonds peut permettre de débloquer des crédits bancaires ou modérer les sûretés personnelles répondant aux préoccupations des chefs d'entreprise et de leur conjoint. Il permet aux TPE/PME d'accéder plus facilement à des prêts bancaires intervenant sur des projets de :

- création ou reprise d'entreprise ;
- renforcement de trésorerie.

Un prêt dédié aux PME innovantes pour renforcer leur trésorerie et préparer une levée de fonds sera également déployé : le prêt d'amorçage FEDER est un complément aux outils en fonds propres en permettant un pont de trésorerie pour que l'entreprise continue à se développer dans l'attente de son ouverture de capital. S'ils sont plus risqués, les prêts aux TPE/PME sont pourtant décisifs en termes de création ou de sauvegarde

d'emplois. Avec ce nouveau dispositif, la Région Bourgogne-Franche-Comté et Bpifrance simplifient l'accès des TPE/PME au soutien financier de l'Europe. Les financements européens sont ainsi injectés plus rapidement dans l'économie du territoire.

Bpifrance sollicite donc des crédits FEDER dans le cadre du plan de relance régional REACT EU, pour abonder ce fonds. Les objectifs de ce projet s'inscrivent parfaitement au titre de l'OS 10.1 dédié à « Accompagner la reprise de l'économie », et de l'action 2 visant à mettre en place un « fonds de garantie ». En effet, ce projet permettra d'accompagner 40 entreprises du territoire ayant un besoin de renforcer leur structure financière, affectée par les effets de la crise et qu'il convient de réparer. Cette mesure de soutien à destination des entreprises participera à la relance de l'économie régionale afin de lui faire retrouver une situation d'avant-crise. Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 4.65 M€, représentant un taux de 100% d'une assise s'élevant à 4.65M€ HT.

## 2. Présentation des dossiers FEADER Bourgogne

### A. Programmation initiale FEADER

36 dossiers ont été présentés pour avis au comité de programmation pour un montant total de FEADER de 1 045 889,81 €.

Type d'opération	Nb dossiers	FEADER	Subvention totale	Avis sur la programmation
6.1.1 - Dotation jeunes agriculteurs - DJA	27	748 480,00 €	935 600,00 €	Favorable
6.4.2 - Consolider et diversifier l'offre en services touristiques, activités éco-touristiques des territoires ruraux (MO privée)	1	47 192,99 €	117 837,70 €	Favorable
7.1.1 - Élaboration et révision de documents d'objectifs Natura 2000	1	58 592,56 €	110 552,00 €	Favorable
7.5.2 - Structurer et favoriser la mise en tourisme de sites et espaces d'intérêt régional	1	20 969,34 €	39 564,80 €	Favorable
7.6.1 - Animation Natura 2000	4	149 798,73 €	282 639,13 €	Favorable
7.6.2 - Contrats Natura 2000	2	20 856,19 €	39 351,32 €	Favorable
<b>TOTAL Programmation</b>	<b>36</b>	<b>1 045 889,81 €</b>	<b>1 525 544,95 €</b>	

### B. Dossiers présentés pour reprogrammation

6 dossiers ont été présentés pour reprogrammation suite à la modification du plan de financement pour un montant total de FEADER de 82 773,24 €.

Type d'opération	Nb dossiers	FEADER	Subvention totale	Avis sur la reprogrammation
20.0.0 - Assistance technique forfaitaire	1	55 322,52 €	55 322,52 €	Favorable
4.1.2R - Investissements dans les équipements productifs dans les exploitations agricoles (PVE, AB, CUMA) - Relance EURI	1	4 000,00 €	4 000,00 €	Favorable
7.6.1 - Animation Natura 2000	4	23 450,72 €	- €	Favorable
<b>TOTAL Reprogrammé</b>	<b>6</b>	<b>82 773,24 €</b>	<b>59 322,52 €</b>	

### C. Dossiers présentés pour information

16 dossiers ont été présentés pour déprogrammation suite à la modification du plan de financement, à leur solde ou à l'abandon des projets pour un montant total de FEADER de 173 487,06 €.

Type d'opération	Nb dossiers	FEADER	Subvention totale	Passage
20.2.1 - Assistance technique Réseau rural	2	-55 322,52 €	-104 382,15 €	pour information
4.1.1 - Modernisation classique	9	-69 608,84 €	-131 337,49 €	pour information
4.1.1R - Gestion des effluents - Relance EURI	1	-4 716,84 €	-4 716,84 €	pour information
4.1.1R - Maîtrise de la performance énergétique - Relance EURI	1	-16 000,00 €	-16 000,00 €	pour information
6.1.1 - Dotation jeunes agriculteurs - DJA	1	-27 276,00 €	-34 095,00 €	pour information
7.6.1 - Animation Natura 2000	1	-31,80 €	-60,00 €	pour information
7.6.2 - Contrats Natura 2000	1	-531,06 €	-1 002,00 €	pour information
<b>TOTAL Déprogrammé</b>	<b>16</b>	<b>-173 487,06 €</b>	<b>-291 593,48 €</b>	

5567 dossiers ont été présentés à postériori pour information.

Type d'opération	Nb dossiers	FEADER	Subvention totale	Passage
13 - ICHN : campagne 2021	5567	44 533 732,19 €	59 378 335,56 €	pour information
<b>TOTAL pour Information</b>	<b>5567</b>	<b>44 533 732,19 €</b>	<b>59 378 335,56 €</b>	

#### **D. Synthèse FEADER Bourgogne**

42 dossiers pour avis (36 programmations initiales et 6 reprogrammations) + 5583 pour information (16 déprogrammations et 5567 dossiers à postériori). Le montant FEADER programmé à ce CRP s'élève à 955 175,99 €.

#### **3. Contributions des membres du CRP**

Aucune contribution n'a été transmise à l'autorité de gestion autre que des avis favorables.

**Vu le règlement intérieur du CRP, les dossiers sont réputés recevoir un avis favorable selon les orientations indiquées ci-dessus.**

#### 4. Global sur la période 2014-2020

**PO FEDER FSE Bourgogne** : En tenant compte de l'opération proposée aux membres du CRP, un total cumulé de 273 207 266 € de FESI aura été mobilisé depuis le début de la programmation 2014-2020, soit 107,23% du FESI maqueté initialement, 69,97% de l'enveloppe REACT et 101,31% de l'enveloppe consolidée, représentant 1 391 opérations d'un coût total éligible près de 849 M €.

Avancement par axe du PO : Axe 1 (recherche, PME) : 102,03 % ; Axe 2 (numérique) : 99,21% ; Axe 3 (transition énergétique) : 100,43 % ; Axe 4 (biodiversité) : 108,19% ; Axe 5 (urbain) : 106,10% ; Axe 6 (FSE) : 123,15% ; Axe 9 (IEJ) : 171,58% ; Axe 10 (REACT EU FEDER) : 74,16% ; Axe 12 (AT REACT EU FEDER) : 100% ; Axe 13 (AT REACT EU FSE) : 100%

**FEADER Bourgogne** : en tenant compte des opérations proposées aux membres du CRP, le niveau d'avancement global du programme s'élève à 83,11 % (+ 0,12 points depuis le dernier CRP) soit 662 228 778 € de FEADER ; dont la répartition est la suivante :

- Avancement maquette socle : 653 172 338 € soit 86,31 % de la maquette (+0,13 points) ;
- Avancement maquette relance EURI : 9 056 440 € soit 22,02 % de la maquette (-0,04 points).

#### CALENDRIER 2022

Numéro	Date	Format
73	6 au 13 mai	consultation écrite
74	3 au 10 juin	consultation écrite
75	1 au 8 juillet	consultation écrite
75bis	21 au 22 juillet	consultation écrite feader (spécifique PCAE et DJA)
76	16 au 23 septembre	consultation écrite
77	20 octobre	en physique/visio - commun BFC
78	18 au 25 novembre	consultation écrite feder-fse
78bis	1 au 2 décembre	consultation écrite feader (spécifique PCAE et DJA)
79	9 au 16 décembre	consultation écrite

Dijon, le 8 avril 2022

Pour la Présidente et par délégation,  
Le Vice-président



Patrick MOLINOZ

Annexe : liste des accusés de lecture de l'email de consultation